



Demande de carte de séjour de 10 ans

Par **Fafa02**, le **13/12/2019 à 22:27**

Bonjour,

J'ai eu mon premier titre de séjour vie privée et familiale en janvier 2008 depuis et, à chaque renouvellement, on ne me fournit qu'un titre de séjour d'un an et me refuse toujours celle de 10 ans. J'ai deux enfants âgés de 20 ans et 13 ans et demi qui ont eu leurs nationalité française à 13 ans. Je ne comprends pas pourquoi on me refuse la carte de 10 ans sachant que je n'ai jamais enfreint la loi, jamais de problèmes avec la justice. Que dois je faire ?

Merci pour votre aide.

Par **youris**, le **14/12/2019 à 10:51**

Bonjour,

Selon le lien ci-dessous, vous pouvez demander, comme parent d'enfant français, la carte de résident de 10 ans si vous avez eu depuis 3 ans minimum un carte de séjour or vous indiquez que vous avez eu votre premier titre de séjour en janvier 2018, ce qui ne fait pas 3 ans.

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2208>

Salutations.

Par **Fafa02**, le **14/12/2019 à 19:40**

Bonsoir,

Merci pour votre réponse grâce à laquelle je me suis rendu compte que je m'étais trompé, ce n'est pas 2018 c'est depuis 2008, et chaque année, je fais une demande de 10 ans, la réponse est toujours la même : "votre demande n'a pu avoir un avis favorable toutefois vous êtes invité à telle date telle et telle heure à retirer votre titre de séjour d'un an". Je ne comprends pas pourquoi, depuis 11 ans, on ne me fournit qu'une carte d'un an ?

Merci encore une fois, bonne soirée et bon week-end.